
DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires en soins infirmiers et aux membres du personnel en soins infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Geneviève Benoit, conseillère cadre spécialisée DSIEU
Sophie Goneau pharmacienne, chef adjointe aux affaires professionnelles

DATE : 2023-09-14

OBJET : **Rappel et consignes sur l'utilisation du naloxone et du matériel d'urgence**

Suite à des événements impliquant l'utilisation du naloxone en médecine / chirurgie, nous tenons à rappeler que la trousse de matériel d'urgence de naloxone est accessible dans les chariots pré-code des unités de soins. Ceci est en lien entre autres avec les OIPI suivant :

- [OIPI-625 Analgésie par voie péridurale](#)
- [OIPI-626 Analgésie par pompe ACP](#)
- [OIPI-627 Analgésie par voie neuroaxiale - épimorph- \(rtss.qc.ca\)](#)

Dans aucun autre cas, les trousses ne peuvent être laissées au chevet de l'utilisateur ni préparées à l'avance par le personnel soignant. Nous rappelons que le chariot pré-code contient le nécessaire pour la préparation et l'administration du naloxone dans un contexte d'urgence.

- [AMA-DSP-EM-10004](#)

Nous vous rappelons que cette conduite s'adresse uniquement sur les unités de médecine / chirurgie.

Particularités sur l'utilisation du naloxone en obstétrique :

- [OIPI-635 Analgésie par voie péridurale en obstétrique](#)

En ce qui concerne l'unité d'obstétrique, le naloxone doit être disponible au chevet considérant le niveau de dangerosité possible sur le bébé relié à une narcose et arrêt respiratoire maternel dans le contexte obstétrical. D'autres consignes suivront sous peu quant à la gestion des trousses.

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler que le pré-code se définit comme étant une « situation d'urgence médicale chez un usager présentant des signes de détresse ou d'instabilité hémodynamique, possiblement précurseurs d'un arrêt cardiorespiratoire et qui nécessitent des soins immédiats ».

Pour les étapes de réanimation ainsi que le rôle de l'équipe soignante de l'unité d'amener le chariot pré-code à la chambre de l'utilisateur dans un contexte d'urgence, nous vous suggérons également de consulter cet aide-mémoire :

- [AMC-DSIEU-6053 Gestion d'un code bleu zone froide en centre hospitalier](#)

Les gestionnaires sont responsables de faire respecter ces consignes et d'en informer le personnel et la pharmacie, le cas échéant.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

GB SG